

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 99-304 DU 14 JUIN 1999**

Chargeant Monsieur Sourou Joseph ATTIN  
Ministre des Travaux Publics et des Transports  
de l'intérim de Madame **Marie-Elise GBEDO**,  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du  
Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu La Loi 90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,
- Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,
- Vu Le Décret n° 98-280 du 12 Juillet 1998, portant Composition du Gouvernement,
- Vu Le Décret n° 98-427 du 25 Septembre 1998 portant attribution, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

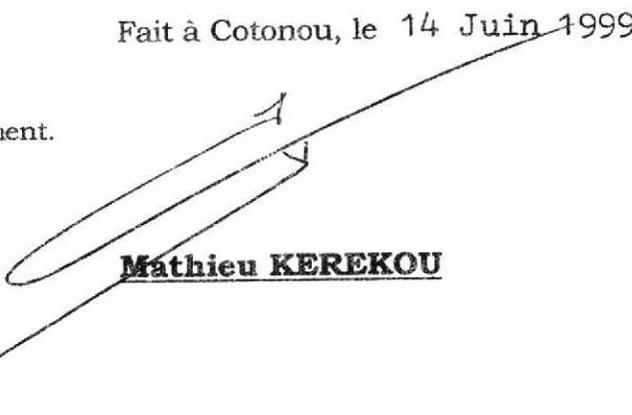
**DECRETE**

**Article 1er** : Pour compter du 14 Juin 1999, Monsieur Sourou Joseph ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim de la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 Juin 1999

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR 5, AN 4, CES 2, HAAC 2, MCAT 1, MIPME 1,  
Autres Ministères 15, SGG 1.